



Filière d'animation, Statuts, Evolution de carrière Critères de renforcement du métier

Avec la CGT, maintenons le bon cap !

La filière d'animation a été créée en 1997 dans la Fonction publique territoriale avec l'ouverture de deux cadres d'emploi de catégories C et B. Actuellement, des négociations sont en passe d'y intégrer un cadre d'emploi de catégorie A.

Avec le C+, la Dasco par Mairie interposée voulait ainsi s'appuyer sur l'élaboration d'une grille indiciaire inadaptée, d'un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs en France dans la filière animation. Ce grade fonctionnel voulait donc porter un préjudice aux Directeurs de centres de loisirs dans le cadre d'une évolution de carrière à l'intérieur de cette filière.

Attachée à un véritable statut, la CGT a alors quitté en 2013 la table des négociations pour refuser ce « C+ ». Nous ne pouvions accepter en effet de brader les statuts des personnels en poste au regard de la nature de leurs missions. Dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, notre refus du « C+ » et notre intransigeance ont permis un recul de la Ville sur ce sujet. Lors des entrevues, le Maire de Paris, Monsieur Delanoë nous accordait la catégorie B.

A l'époque, la CGT Animateurs revendiquait une catégorie B par point d'accueil. Pourtant la Ville de Paris a récidivé avec la fonction de DPA. Aujourd'hui, pourquoi renonce-t-elle purement et simplement à cette fonction créée de toutes pièces ? En raison de « la vigilance particulière d'un contrôle de légalité ». De notre côté, nous avons consulté notre avocat qui affirmait l'existence d'une **rupture d'égalité de traitement statutaire entre un Responsable Educatif Ville de catégorie B et un Directeur de Point d'Accueil en « C+ » avec des fiches de postes similaires.**

La catégorie B pour l'ensemble des encadrants de points d'accueil (1 REV par école) va dans le sens d'un renforcement de la filière d'animation. Ce renforcement passe obligatoirement par la création d'un plan de formation en adéquation avec les exigences de la réforme. De plus, la notion d'équipe éducative implique des statuts égalitaires qui nécessitent des formations diplômantes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, DUT...). C'est la seule manière d'accroître notre crédibilité auprès de l'équipe enseignante et de faire disparaître le clivage qui existe et est organisé par les deux partenaires que sont l'Education Nationale et la Ville de Paris.

Pour répondre aux objectifs de cette réforme, nous sommes censés travailler ensemble. Quid du Projet Educatif Territorial ?

De plus, ouvrir l'accès de la catégorie B à d'autres fonctions de l'animation ne peut-être qu'une consolidation de la filière et d'un métier. Nous pensons à des fonctions qui ne relèvent pas de la simple exécution (la catégorie C regroupe les fonctions d'exécution). Des fonctions qui nécessitent des temps de préparation important à l'élaboration de projets au sein d'une équipe. Actuellement, nous constatons une dérive administrative dans les missions de la seule catégorie B existant sur les points d'accueil.

Cela fait partie d'une évolution de carrière pour tous, qui à ce jour reste restrictive.

L'administration parisienne a une vision tronquée de la filière d'animation. Les propositions de la CGT Animateurs posent les fondations indispensables pour assurer sa pérennité et la qualité de service public auprès des enfants.

Pour ce faire, les personnels devront réfléchir, avec les organisations syndicales représentatives, à de nouvelles formes de luttes qui donneront des résultats encore plus probants. Il y a eu des propositions lors des assemblées générales et des rassemblements devant la Dasco.

Consciente de l'importance de l'unité syndicale, la CGT Animateurs appelle à une réflexion commune pour la décision des modalités d'actions futures autour d'une plate-forme revendicative où l'ensemble des revendications soit pris en compte.

**Un bon statut,
Pour être reconnu,
C'est davantage de titulaires et moins de précaires,
De meilleurs salaires, une évolution de carrière,
Un plan de formation de qualité au sein de la filière.**

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter 01.42.76.40.87 (répondeur si absent) ou portable : 06 81 39 89 53

Permanence le 1^{er} Jeudi du mois au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)

De 14 heures à 16 heures (salle 114) - Site Internet : <http://animateurs-cgt.org/>

Les/nons syndiqué(e)s doivent impérativement prendre rendez-vous pour être reçu(e)s

Mail : syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Paris, le 26.02.16

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens Animateurs

3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – 📠 : 01.44.52.77.29